



**COMMUNE DE LA  
BARBEN**

DEPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHONE**

ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française  
Liberté, égalité, fraternité*

**Délibération N° 12-2018**

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	9
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :  
09 /03/2018

---000O000---

**Objet : Budget communal - Affectation des résultats.**

Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés du compte administratif 2017.

Les résultats sont :

- \* Résultat Section de Fonctionnement : 381 481.60 euros
- \* Résultat Section Investissement : 554 076.92 euros

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 381 481.60 € ainsi qu'il suit :

- 131 481.60 € en fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017.
- 250 000 € en investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2017.

Le Conseil,  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré ; à l'unanimité :

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le 16/03/2018

ID : 013-211300090-20180315-122018-DE

Des

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance 15 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit et le quinze du mois de mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Ulrich MOLL., Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Christian ARRIVE à Monsieur Nicolas VIROLLE Mme Eva PLANES à Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M Gauthier AMALRIC à Anna GOURLIA

Absent: M. Gilles SAUVAJOL,

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA



Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le 16/03/2018

ID : 013-211300090-20180315-122018-DE

**Article 1 :** DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 381 481.60 € ainsi qu'il suit :

- 250 000 € en investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2017.
- 131 481.60 € en fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017.

**Article 2 PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

**Certifié conforme au registre des délibérations.**

LA BARBEN, le 16 mars 2018

Le Maire,  
Christophe AMALRIC  
signé

